



Message aux participantes et participants à l'activité
«Élève d'un jour»

Objet : Assurance accident

Le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, ainsi que la Commission scolaire des Chênes s'assurent que les installations matérielles de ses établissements sont conformes et respectent les normes de sécurité. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

La Commission scolaire des Chênes possède une assurance responsabilité qui ne couvre que les cas très spécifiques pour lesquels la commission scolaire ou l'un de ses employés a commis une faute ou une omission entraînant sa responsabilité.

Il appartient donc à chaque personne participant à l'activité «Élève d'un jour» de s'assurer de détenir une assurance pour tous les incidents où la preuve de responsabilité de la commission scolaire ne serait pas établie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer au numéro de téléphone suivant : 819.474-0751.

Monsieur Yves Langlois
Directeur du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau